

TESTATHLON D'ARMENTIÈRES 2026

Règlement général de l'événement

Dimanche 11 octobre 2026 – Base des Prés du Hem – 150 rue des Résistants – 59280 Armentières

Article 1 – Organisateur

Le Testathlon d'Armentières est organisé par la Fondation DigestScience (Fondation Reconnue d'Utilité Publique depuis 2008), dont le siège social est situé 8 rue Jean Walter – 59000 Lille.

La Fondation DigestScience a pour mission de soutenir la recherche et la prévention des maladies digestives. Le Testathlon s'inscrit pleinement dans cette démarche, en alliant sport, convivialité et solidarité. Il se déroule le même jour à Armentières et à Lyon.

Article 2 – Présentation de l'événement

Le Testathlon est un événement multisports ouvert à tous, réunissant chaque année près de 1 000 participants sur le site d'Armentières. Il propose plusieurs épreuves accessibles à différents niveaux de pratique, dans un esprit festif et bienveillant.

L'édition 2026 propose les épreuves suivantes :

- Randonnée pédestre 5 km
- Randonnée pédestre 10 km
- Course à pied 5 km (chronométrée)
- Course à pied 10 km (chronométrée)
- VTT 25 km
- VTT 50 km
- Vétathlon (course à pied 5 km + VTT 25 ou 50 km)

Nouveauté 2026 : les courses à pied 5 km et 10 km sont chronométrées pour la première fois à Armentières.

Article 3 – Conditions de participation

3.1 – Ouverture

L'événement est ouvert à toutes et à tous, sous réserve de respecter les conditions d'âge et les obligations médicales propres à chaque épreuve.

3.2 – Âge minimum par épreuve

- Randonnée pédestre 5 km : aucune limite d'âge
- Randonnée pédestre 10 km : aucune limite d'âge
- Course à pied 5 km et 10 km : 16 ans révolus au jour de l'événement
- VTT 25 km et 50 km : 14 ans révolus au jour de l'événement
- Vétathlon : 14 ans révolus au jour de l'événement

Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale signée lors de leur inscription ou au retrait de leur dossard, et être accompagnés d'un parent ou représentant légal sur les épreuves où leur participation est autorisée.

3.3 – Justificatifs médicaux

Épreuves chronométrées (course à pied 5 km et 10 km) : la présentation d'une licence sportive en cours de validité ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition (ou PPS) datant de moins d'un an est obligatoire au moment du retrait du dossard.

Autres épreuves : aucun justificatif médical n'est exigé. La Fondation DigestScience encourage toutefois vivement chaque participant à s'assurer de son aptitude physique auprès d'un professionnel de santé avant de s'engager.

Article 4 – Inscriptions

4.1 – Modalités d'inscription

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur la plateforme Finishers, accessible depuis le site de la Fondation DigestScience. Une inscription sur place est également possible le jour de l'événement, dans la limite des places disponibles et sous réserve de présenter les justificatifs requis.

4.2 – Date limite d'inscription en ligne

Les inscriptions en ligne sont ouvertes jusqu'au vendredi 9 octobre 2026 à 23h59.

4.3 – Tarifs

Épreuve	Tarif
Randonnée pédestre 5 km	8 €
Randonnée pédestre 10 km	10 €
Course à pied 5 km (chronométrée)	10 €
Course à pied 10 km (chronométrée)	12 €
VTT 25 km	10 €
VTT 50 km	12 €
Vétathlon	12 €
Option repas (frites + saucisse + boisson)	8 €

Un don optionnel en faveur de la Fondation DigestScience est proposé lors de la procédure d'inscription.

4.4 – Ce que comprend l'inscription

- Un t-shirt officiel de l'événement
- Un dossard numéroté ou plaque vélo
- Des lots et animations sur le village partenaires
- Un ravitaillement sur les parcours VTT et à l'arrivée des épreuves
- Le chronométrage pour les épreuves de course à pied 5 km et 10 km

4.5 – Annulation et remboursement

Les inscriptions sont fermes et définitives. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement, d'absence le jour de l'événement ou d'impossibilité de participer pour quelque raison que ce soit.

Le produit des inscriptions est intégralement reversé à la Fondation DigestScience, Fondation Reconnue d'Utilité Publique, pour soutenir ses actions de recherche et de prévention des maladies digestives. Les participants sont invités à prendre en compte cet engagement solidaire au moment de leur inscription.

Article 5 – Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectue :

- Le dimanche 11 octobre 2026, dès 7h00, sur le site de l'événement, jusqu'à 30 minutes avant le départ de l'épreuve correspondante du participant.

Chaque participant doit se présenter avec une pièce d'identité et, le cas échéant, les justificatifs médicaux requis (article 3.3). Le retrait pour un tiers est possible sur présentation d'une copie de sa pièce d'identité.

Horaires et lieu de retrait à confirmer avec l'équipe logistique avant publication.

Article 6 – Programme et horaires

Les départs sont échelonnés tout au long de la matinée du dimanche 11 octobre 2026, selon le programme suivant :

- 8h00 : Vétathlon (5 km course à pied + VTT 25 ou 50 km)
- 8h30 : VTT 50 km

- 9h00 : VTT 25 km
- 9h45 : Randonnées pédestres 10 km
- 10h00 : Course à pied chronométrée 5 km
- 10h15 : Randonnées pédestres 5 km
- 11h00 : Course à pied chronométrée 10 km

Les ravitaillements VTT seront accessibles jusqu'à 13h30. Passé ce délai, ils seront fermés ; les participants encore en course après cet horaire devront poursuivre sans ravitaillement organisé.

Article 7 – Classements, catégories et récompenses

Un classement général et un classement par catégorie sont établis pour les épreuves chronométrées de course à pied (5 km et 10 km), sur la base des temps enregistrés par le prestataire de chronométrage.

7.1 – Catégories

Les classements sont établis séparément pour les catégories suivantes : Femme et Homme, ainsi que par tranches d'âge (catégories à préciser selon le nombre d'inscrits).

7.2 – Podiums et récompenses

Les 3 premiers de chaque catégorie (5 km et 10 km) montent sur le podium et se voient remettre un lot. La nature des lots reste à définir.

La remise des récompenses se déroule sur scène, à l'issue des courses chronométrées, avant le déjeuner collectif.

Le nombre exact de catégories d'âge et le détail des lots seront confirmés une fois les partenariats validés.

7.3 – Autres épreuves

Les randonnées pédestres, le VTT et le vétathlon ne font pas l'objet d'un classement.

Article 8 – Ravitaillement

Des points de ravitaillement (eau, fruits, produits sucrés) sont mis à disposition sur les parcours VTT ainsi qu'à l'arrivée de chaque épreuve.

Il est strictement interdit de jeter ses déchets (gobelets, emballages, gels...) en dehors des zones de ravitaillement, où des points de collecte sont prévus à cet effet. Tout participant pris en train de jeter un déchet dans la nature pourra être disqualifié.

La journée se termine par un déjeuner collectif convivial, ouvert à l'ensemble des participants (voir modalités et tarif à l'article 4.3).

Un point de vente de boissons (avec et sans alcool) y est proposé. La vente d'alcool est interdite aux mineurs et soumise aux règles de consommation responsable. Aucune consommation d'alcool n'est autorisée avant ou pendant les épreuves sportives.

Article 9 – Sécurité et comportement sur les parcours

Un dispositif de secours est assuré par l'Ordre de Malte France pour l'ensemble de la journée.

Des bénévoles et des signaleurs sont positionnés sur les parcours. Les participants sont tenus de respecter leurs indications ainsi que la signalétique en place, et de manière générale le code de la route sur les portions de parcours ouvertes à la circulation.

Le port du casque est obligatoire pour toutes les épreuves VTT et pour le Vétathlon. Tout participant ne respectant pas cette règle se verra refuser le départ.

Tout comportement dangereux, antisportif ou irrespectueux envers les autres participants, les bénévoles ou les organisateurs pourra entraîner une exclusion immédiate de l'épreuve, sans remboursement.

Tout participant présentant des signes de détresse physique doit immédiatement en informer les bénévoles ou l'équipe médicale présente.

Article 10 – Assurance

La Fondation DigestScience a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur pour l'ensemble de l'événement.

Chaque participant est invité à vérifier qu'il bénéficie d'une garantie responsabilité civile (généralement incluse dans son assurance habitation) couvrant les dommages qu'il pourrait causer à un tiers. Il est également vivement recommandé de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant les dommages corporels que le participant pourrait subir lui-même, notamment en l'absence de tiers responsable.

La souscription d'une licence sportive en cours de validité vaut, dans de nombreux cas, garantie d'assurance individuelle accident ; il appartient à chaque participant de le vérifier auprès de sa fédération ou de son assureur.

Article 11 – Responsabilité

La Fondation DigestScience décline toute responsabilité en cas d'accident, de blessure, de perte ou de vol survenant avant, pendant ou après l'événement, que ce soit sur le site ou sur les parcours, et quelle qu'en soit la cause.

En s'inscrivant au Testathlon, chaque participant reconnaît être en bonne condition physique pour pratiquer l'épreuve choisie et décharge expressément la Fondation DigestScience, ses représentants, ses bénévoles et ses partenaires de toute responsabilité quant aux dommages corporels, matériels ou immatériels pouvant survenir à l'occasion de sa participation.

La Fondation DigestScience ne saurait être tenue responsable des conditions climatiques ou de toute circonstance extérieure indépendante de sa volonté susceptible d'affecter le déroulement de l'événement.

Article 12 – Droit à l'image

Des photos et vidéos seront réalisées lors de l'événement à des fins de communication pour la Fondation DigestScience (réseaux sociaux, site internet, supports de communication). En s'inscrivant, chaque participant autorise la Fondation à utiliser son image dans ce cadre, sans contrepartie, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Toute personne souhaitant s'opposer à l'utilisation de son image doit en informer l'organisateur par écrit avant le 1er octobre 2026.

Article 13 – Modification ou annulation de l'événement

La Fondation DigestScience se réserve le droit de modifier le programme, les parcours ou les horaires en cas de nécessité, notamment pour des raisons de sécurité ou de conditions météorologiques défavorables.

En cas d'annulation totale ou partielle de l'événement pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur (intempéries exceptionnelles, cas de force majeure, décision administrative...), aucun remboursement ne pourra être exigé. Le Testathlon étant organisé au profit d'une Fondation Reconnue d'Utilité Publique dont l'intégralité des fonds collectés est destinée à la recherche et à la prévention des maladies digestives, la Fondation DigestScience compte sur la compréhension et la solidarité de chaque participant face à cette éventualité.

Article 14 – Mesures sanitaires

Les participants s'engagent à respecter les éventuelles mesures sanitaires en vigueur le jour de l'événement. Celles-ci seront communiquées et affichées sur place si nécessaire.

Article 15 – Tombola

Une tombola pourra être organisée le jour de l'événement au bénéfice de la Fondation DigestScience. Les modalités de participation (tarif du ticket, lots proposés, horaires et modalités du tirage) seront communiquées ultérieurement, notamment sur place le jour J.

La participation à la tombola est indépendante de l'inscription aux épreuves sportives et ne constitue pas une condition de participation au Testathlon. Les gains sont attribués par tirage au sort, sans obligation d'achat pour les lots dont la réglementation l'exige.

Article 16 – Acceptation du règlement

L'inscription au Testathlon 2026 vaut acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout participant contrevenant aux règles pourra être disqualifié ou exclu de l'événement, sans remboursement.